

# **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**

*Date de convocation : 9 novembre 2022*

**Présents** : A. FLACHER, J. GERY, Y. GRANGE, E. BLANC, A. CLUZEL, B. BARDY, P. DUPINAY, V. CANET, J. GIRAUD, J. LIMONE

**Excusés** : M. ROUCHOUSE, M. NAVEZ,      **Absente** : N. DEGAND

**Secrétaire de séance** : B. BARDY

**Nombre de conseillers présents** : 10      **Quorum** : 7 (quorum atteint)

En début de séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **Demande de subvention au conseil départemental de la Loire pour le programme de voirie 2023**

La réfection de la route de Limonne est programmée pour juin 2023, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs effectués par le SIEL qui ont endommagé la partie supérieure de la voirie.

Coûts prévisionnels (devis des Ets BUFFIN) 39112.00 €

Un financement à hauteur de 50 % du conseil départemental 42 est sollicité.

## **Projet d'aménagement de l'aire de loisirs**

Le coût prévisionnel du projet est de 99 415 € (terrassements, clôtures, fournitures, installation des jeux pour enfants, place PMR, jeux de pétanque et gradins)

Deux demandes de subventions ont été effectuées :

- Région Auvergne Rhône Alpes, 40 % sollicités au titre du bonus ruralité
- Conseil départemental, 50 % sollicités, au titre de l'enveloppe territorialisée

Si le projet n'obtient pas le financement espéré, il pourra être remis en question.

Un courriel a été envoyé au cabinet Julien (sollicité au début du projet pour accompagner la mairie) pour l'informer de la volonté de la mairie de mettre fin à leur mission.

## **Participation communale à la classe découverte de janvier 2023 du RPI.**

Le voyage à Bully concerne 5 classes soit un total de 60 enfants + 5 adultes.

Le thème est « ouverture sur la culture anglophone ».

Le coût du voyage est de 11 150 € (hébergements, animations, transports)

La mairie de Saint Appolinard a été sollicitée pour participer au financement du voyage.

La répartition prévisionnelle est la suivante :

- 1/3 parents
- 1/3 sou des écoles
- 1/3 mairie

Si le Conseil Départemental 42 accorde une subvention, le financement sera déduit de la participation des parents.

### **Réhabilitation des lagunes du bourg**

#### **Attribution du marché de travaux**

Une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation des lagunes du bourg. Le groupement SYNTEA / MOUTOT GC est classé premier du rapport d'analyse des offres effectué par le bureau d'études Réalité Environnement (maître d'œuvre du projet).

Le montant de l'offre est de 489 000 €. Il dépasse d'environ 10 % le coût estimé par le cabinet Réalités mais l'estimation date d'un an et demi.

En incluant les frais de maîtrise d'œuvre, les études géotechniques, les relevés topographiques, le coût total du projet est de 585 000 €.

#### **Montage financier provisoire :**

Le montage financier provisoire est le suivant :

- Conseil départemental 42 => 71 760 €
- Etat => 117 000 €
- Agence de l'eau RMC => en attente de réponse (mi-décembre)
- Mairie => Le montant emprunté sera fonction du montant de la subvention accordée par l'agence de l'eau RMC.

#### **Epandage des boues**

Les résultats des analyses des boues issues du curage des lagunes permettent l'épandage sur le territoire communal. Plusieurs agriculteurs et propriétaires de terrains ont donné leur accord. L'épandage sera effectué en avril/mai pour le premier bassin selon le respect des règles d'épandage (pente, distance des cours d'eau...) et en septembre pour l'épandage du 2<sup>e</sup> bassin.

#### **Subvention exceptionnelle à l'association « tisser la paix »**

Une subvention exceptionnelle de 450 € est accordée à l'association « tisser la paix » suite à la projection du film « Je reviendrai danser dans les dunes » effectuée sur la commune le 10 novembre 2022. La soirée a connu un grand succès.

#### **Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPR**

Une délibération est prise pour le reversement suivant de la taxe d'aménagement à la CCPR :

- 50 % pour les zones d'activités économiques
- 1% pour les autres aménagements.

Précédemment, la loi donnait la possibilité de reverser une partie de la taxe d'aménagement communale à la CCPR. Une nouvelle loi a rendu obligatoire ce reversement qui désormais sera celui indiqué ci-dessus.

## Courriers – Questions diverses

### Bilan restau du cœur 2021

Sur la commune, 4 familles ont bénéficié des repas d'été et 3 familles ont bénéficié de repas d'hiver, soit 842 repas.

### Association BE 42

L'association de théâtre souhaite repeindre en blanc le podium de la salle communale.

### « Atelier bois héritage »

Un nouvel atelier de menuiserie est installé à la Flachère depuis quelques semaines.

### Réunion « gestion des déchets »

Une réunion publique qui portera sur la gestion des déchets est organisée par la CCPR le 7 décembre 2022 à 18h à la salle des fêtes de Roisey.

### Marché de Noël

Un marché de Noël exceptionnel se tiendra le 14 décembre. Le « sous des écoles » vendra du jus de pommes (fruits cueillis par les enfants). Il y aura 6 producteurs supplémentaires, une chanteuse et du vin chaud.

### Chats errants de Buet

Une campagne de capture et de stérilisation des nombreux chats errants de Buet est organisée devant le caractère exceptionnel de l'invasion.

### Subvention pour l'âgisme

Une subvention de 1750 € est accordée pour la tenue d'un théâtre interactif organisée sur la commune.

### Sobriété énergétique

Les thermostats des bâtiments municipaux ont été réglés à 19 °C.

### Sécurité routière

Le conseil municipal est informé que des véhicules circulent à des vitesses excessives dans le centre du village.

Il est discuté d'instaurer une « zone 30 km/h » dans le centre du village et des radars pédagogiques sur la route départementale.

Le secrétaire de séance

Benoit BARDY

Le Maire

Annick FLACHER



